

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCEDURE DE REVISION ALLEE N°2 DU PLUi-H

Par arrêté N°2/2025 du 12 février 2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de France a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de révision allégée n°2 du PLUi-H.

Monsieur Yves VINZENT a été désigné commissaire-enquêteur et monsieur Laurent LANDRY commissaire enquêteur suppléant, par le Tribunal Administratif d'Orléans.

**L'enquête publique se déroulera du
10 mars 2025 (8h30) au 9 avril 2025 (17h).**

Les dossiers sont consultables par le public durant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf fermetures exceptionnelles, dans les lieux suivants :

> **Le dossier numérique :**

- Depuis le site internet : <https://cc-coeurdefrance.fr/marches-publics-et-annonces/les-enquetes-publics/>;
 - sur le poste informatique de consultation en accès libre pour le public, disponible au siège de l'enquête publique localisé au siège de la Communauté de communes Cœur de France (1, rue Philibert Audebrand – Saint-Amand-Montrond).
- > **Le dossier sous format papier**, au siège de la Communauté de communes Cœur de France.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête disponibles dans les lieux de tenue des permanences.
- Par courrier par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur de la révision allégée n°2 du PLUi, Communauté de communes Cœur de France, 1, rue Philibert Audebrand, 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-après :

Adresse des lieux d'enquête	Dates et horaires des permanences du commissaire-enquêteur	
	Dates	Horaires
Communauté de communes Cœur de France	10/03/2025	8h30-11h30
	19/03/2025	14h-17h
	31/03/2025	9h-12h
	09/04/2025	14h-17h

- Les observations pourront également être envoyée par voie électronique à l'adresse mail : [pluih-ra2-enquete_publicque @cc-coeurdefrance.fr](mailto:pluih-ra2-enquete_publicque@cc-coeurdefrance.fr)

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions/avis, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le président de la CC Cœur de France dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions/avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions par le commissaire-enquêteur :

- Au siège de la Communauté de communes Cœur de France.
- Dans chaque commune de la Communauté de communes Cœur de France.
- A la Préfecture du Cher.
- Sur le site internet à l'adresse suivante : <https://cc-coeurdefrance.fr/marches-publics-et-annonces/les-enquetes-publics/>

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée du PLUi-H, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cœur de France, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

Il deviendra exécutoire un mois après sa transmission au Préfet du Cher.